

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 octobre

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26/06/2025

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean-Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis, Mme CADOT Martine, Mme VIALE Anne-Marie et Mme DAUNIS Sandrine.

Absents excusés : Mr GRELAUD Jean-Frédéric et Mr DOLE Franck

Secrétaire de séance : Monsieur DUBET Jean-Pierre assisté de la secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I – Procès-verbal du 3 juillet 2025
- II – Adhésion au module de gestion Cerfa'cile de Soléa
- III – Travaux de voirie
- IV – Subvention exceptionnelle Association Pétanque et Loisirs
- V – Demande de subvention SIE

- Questions diverses

I - Le procès-verbal de séance du 3 juillet 2025 est approuvé sans observation à l'unanimité.

II – Adhésion au module de gestion Cerfa'cile de Soléa

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment les articles L631-7 à L631-9,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code du Tourisme, et notamment les articles L324-1-1 à L 324-2-1, D324-1 à R 324-1-2,
Vu la loi N° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique,
Vu le décret d'application N° 2017-678 du 28 avril 2017 relatif à la déclaration des meublés de tourisme,
Vu la loi N° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
Vu la loi N° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale,
Considérant l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de La Cali au 1^{er} janvier 2013, complétée par la délibération du 9 janvier 2017,
Considérant la multiplication des locations saisonnières de logements pour des séjours de courtes durées à des personnes qui n'y élisent pas domicile et la nécessité de dématérialiser les procédures de déclarations en Mairie,
Considérant la décision de La Cali de souscrire au module dédié à la gestion des Cerfa dématérialisés Cerfa'cile (solution Soléa du prestataire Nexpuplica), et la possibilité de transmettre gracieusement les informations aux communes qui s'inscrivent dans la démarche,

.../...

Considérant le souhait de la commune de Saint Sauveur de Puynormand d'adhérer à ce dispositif selon les modalités suivantes : hébergeurs devront dans un premier temps s'inscrire sur le site de la taxe de séjour de La Cali, dans un second temps, un Cerfa numérique leur sera transmis automatiquement avec copie au secrétariat de la Mairie. Ce formulaire dématérialisé remplacera les documents papiers : cerfa N° 14004*04 pour les meublés de tourisme et N° 13566*03 pour les chambres d'hôtes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** la nouvelle procédure dématérialisée de déclaration en Mairie des hébergeurs à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider la nouvelle procédure dématérialisée de déclaration en Mairie des hébergeurs à compter du 1^{er} octobre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III - Travaux de voirie :

Monsieur le Maire expose que suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur la Route du 1^{er} mai, une réunion s'est tenue en mairie le 30/09/2025 en présence de Madame SERRE, Monsieur et Madame AMARAIN, Monsieur TERRIEN Jean-Luc et les élus de la commune. Une proposition de busage a été faite avec prise en charge par la commune de l'achat des buses. Cette proposition a été validée mais le lendemain de cette réunion, Madame SERRE a demandé de stopper le projet.

IV - Subvention exceptionnelle Association Pétanque et Loisirs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Pétanque et Loisirs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'octroyer** une subvention exceptionnelle, à l'association Pétanque et Loisirs, d'un montant de 402 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

V – Demande de subvention SIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle est attribuée par le SIE pour financer des travaux et achats exceptionnels à hauteur de 80 % du HT.

La commune a réalisé les dépenses suivantes :

Acquisitions	Montant € HT	Montant € TTC
Climatisation des logements Mairie	31 711.26	38 053.51

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Décide :

- de demander au SIE de lui attribuer cette subvention exceptionnelle pour un montant de 25 369 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Décoration de Noël : deux devis sont présentés, un pour l'achat d'une guirlande l'autre pour effectuer des réparations sur une guirlande endommagée. Le devis pour l'achat d'une guirlande neuve est validé.

Logement de fonction école : le logement est vacant et des travaux vont être réalisés avant sa remise en location. Les deux logements communaux vont être équipés d'un chauffage/climatisation : montant du devis de 38 053.51 € TTC. Ce devis est validé et cette dépense fera l'objet d'une subvention du SIE.

Projet Halle : le projet est validé par le Conseil Municipal et la consultation pour la maîtrise d'œuvre peut être lancée.

Urbanisme : l'emplacement réservé N°1 sera supprimé du projet de PLUi-HD.

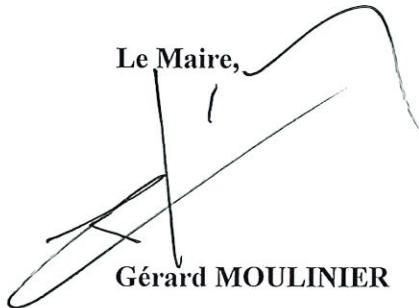
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 45

Le Secrétaire,



DUBET Jean-Pierre

Le Maire,


Gérard MOULINIER

